



7 ième

# Camion Cross Aydie 2. 2 CV cross

## REGLEMENT PARTICULIER

13 /14 et 15 Sept. 2019

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2019 FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Association Sportive Automobile Armagnac  
Bigorre

Contact :

Claude CASTAGNOS  
Auto club DU MADIRANAIS  
Lapujolle  
32400 LELIN-LAPUJOLLE  
05.62.69.62.10 / 06.08.84.46.56  
c.castagnos@orange.fr

Tél :

Email :



## 7<sup>ème</sup> CAMION CROSS / 2<sup>ème</sup> 2 CV CROSS d'AYDIE

13 - 14 & 15 Septembre 2019

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Armagnac Bigorre organise les 13 - 14 & 15 Septembre 2019, avec le concours des Echappements Elusates (Ecurie affiliée) et l'Association Auto Club du Madiranais / Circuit d'Aydie, une compétition automobile nationale de la Coupe de France Camion Cross intitulée **7<sup>ème</sup> CAMION CROSS d'AYDIE / 2<sup>ème</sup> 2 CV CROSS**.

Cette compétition compte pour *la Coupe de France Camion Cross 2019 et le Coupe de France 2CV Cross 2019, le Championnat de la Ligue Coefficient 2 et la Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées*.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le 26 Juin 2019 sous le numéro N 38 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 516 en date du 09 juillet 2019

#### 1.1. OFFICIELS

<b>Observateur de la FFSA :</b>	DELETANG Christian	10285
<b>Président du Collège des Commissaires Sportifs :</b>	GALBAN Claude	1747
<b>Membres du Collège :</b>	LARREGAIN Marie-Hélène	129467
	PREVOT Bernard	111607
<b>Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :</b>	DELORME J. Marie	9708
<b>Secrétaire de la Direction de Course :</b>	VERRET Anne-Lise	302533
<b>Directeur de Course :</b>	CENTIMES Gérard	31211
<b>Directeur de Course adjoint 2 CV :</b>	DORADOUX Joël	1383
<b>Directeur de Course adjoint Grille de Départ :</b>	PAINVIN Dominique	9660
<b>Directeur de Course adjoint pour les départs :</b>	CAPIN Michel	6494
<b>Directeur de Course adjoint pour les départs :</b>	SARTHE Robert	9928
<b>Directeur de Course adjoint pour les arrivées :</b>	NIEL Jean-Marc	167759
<b>Directeur de Course adjoint Tour Alternatif :</b>	SEMPERE Philippe	234730
<b>Directeur de Course adjoint pour arrivées :</b>	ARANJO Damien	14194
<b>Commissaire Technique Responsable CC :</b>	FIORSE Jacky	29296
<b>Adjoint Commissaire Technique CC :</b>	LOUIS Alexandre	237076
<b>Commissaire Technique 2 CV :</b>	IMBERT Jean François	170395
	VANARA Roger	114975
<b>Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents :</b>	BAVOIX Jean-Luc	14659
<b>Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents 2CV :</b>	SEMPERE Hélène	170668
<b>Chronométrateur :</b>	DESFOUX Philippe	2780
<b>Adjoints :</b>	ZONTA Christiane	45048
	CASTAGNOS Sébastien	7292
	METIVIER Magalie	252057
	GALBAN Françoise	1749
<b>Commissaire responsable du Parc Fermé</b>	SARTHE Robert	9928
<b>Responsable de la mise en place des moyens de secours :</b>	LALANNE Laurent	15900
<b>Remise en état du terrain :</b>	BEHEITY Pierre-Michel	57149
<b>Médecin Chef :</b>	RAVELO Philippe	261815
<b>Adjoint :</b>	RAZAFIMBAHOAKA François	113437
<b>Responsable Sécurité :</b>	CASTAGNOS Claude	112538
<b>Responsable du service presse :</b>	ESTENAVE Marie-France	56588
<b>Juges de Faits :</b>	BEAL Luc	9660

L'organisateur administratif est l'ASA ARMAGNAC BIGORRE et l'organisateur technique est l'Auto Club du Madiranais section Camion Cross.

## 1.2. HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du visa
Clôture des engagements :	09 Sept. à Minuit
Publication de la liste des engagés :	13 Sept. 2019 à 18 h au panneau d'affichage
Date et lieu de la compétition :	13 - 14 & 15 Sept. 2019 / CIRCUIT d'AYDIE
Vérifications :	13 Sept. 2019 de 17 h 00 à 19 h 30 et le 14 Sept. 2019 de 7 h 00 à 8 h 00 au local technique sous le chapiteau
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	14 Sept. 2019 à 7 h 30
Briefing obligatoire :	14 Sept. 2019 à 9 h 45
Horaires des essais libres – 2 tours :	14 Sept. 2019 de 8 h 00 à 8 h 45
Horaires des essais chronométrés – 4 tours :	14 Sept. 2019 de 10 h 30 à 11 h 30
Horaires de la course :	
- Manche 1 / 7 tours :	14 Sept. 2019 de 14 h 00 à 15 h 00
- Parade camions décorés et 2 CV :	14 Sept. 2019 à 15 h 00
- Manche 2 / 7 tours :	14 Sept. 2019 de 16 h 30 à 17 h 30
- Warm Up / 2 tours :	15 Sept. 2019 de 08 h 00 à 09 h 00
- Manche 3 / 7 tours :	15 Sept. 2019 de 09 h 00 à 10 h 00
- Manche 4 / 7 tours :	15 Sept. 2019 de 11 h 00 à 12 h 00
- Manche bonus / 7 tours :	15 Sept. 2019 de 15 h 00 à 15 h 30
- Parade camions décorés et 2 CV :	15 Sept. 2019 à 15 h 30
- ½ Finale / 7 tours :	15 Sept. 2019 de 16 h 00 à 16 h 45
- Finale A / 9 tours :	15 Sept. 2019 de 17 h 15 à 18 h 00
- Fin du meeting :	15 Sept. 2019 à 20 h 30
Affichage des résultats provisoires :	30 minutes après la dernière finale
Remise des prix :	15 Sept. 2019 à partir de 19 h 30 sous le chapiteau
Baptêmes camion de course sur le Circuit :	14 Sept. 2019 à 18 h 30

## 1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront **le Vendredi 13 Sept. 2019 de 17 h 00 à 19 h 30 et le Samedi 14 Sept. 2019 de 7 h 00 à 8 h 50**. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 12 Sept. 2019 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.08.84.46.56 ou 05.62.69.62.10 (CASTAGNOS Claude).

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**ASA ARMAGNAC BIGORRE**

**CIRCUIT PAUL ARMAGNAC**

**BP 24 - 32110 NOGARO**

**Tél. : 05 62 09 02 49 / Email : cbergerot@circuit-nogaro.com**

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **9 Sept. 2019 à minuit**. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **110 €** avec la publicité facultative de l'organisateur,
- **220 €** sans la publicité facultative de l'organisateur (x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 20 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2. EQUIPAGES**

Chaque camion aura un pilote licencié à bord. Un camion pourra être piloté par DEUX pilotes licenciés (double monte).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation (TPRT) sont admis *pour la 2CV Cross*.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES ADMISES**

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

### **4.4. NUMEROS**

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. PARCOURS**

Le 7<sup>ème</sup> CAMION CROSS / 2<sup>ème</sup> 2 CV CROSS d'AYDIE se déroulera sur le circuit d'Aydie. Il est long de **903 mètres sans le tour alternatif et de 943 avec le tour alternatif et la largeur est comprise entre 12 mètres et 18 mètres** conforme aux normes établies par la FFSA (coordonnées GPS voir plan Circuit)

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 22 Mai 2018, valable jusqu'au 22 mai 2022 sous le numéro :

- Sans tour alternatif sous le N° 64 10 18 0291 AC Nat 0903 longueur 903 ml
- Avec tour alternatif sous le N° 64 10 18 0291 AC Nat 0943 longueur 943 ml

L'accès au circuit se fait depuis le bourg, il faut monter en haut du coteau et prendre à droite au dépôt de gravier. Depuis le restaurant, prendre à gauche à 100 mètres (fléché depuis les grands axes).

### **6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage sera situé à côté du local technique. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

## 6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au local technique. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06.08.84.46.56 (Claude CASTAGNOS) ou 06.84.84.87.29 (Mme Anne-Marie CAMICAS).

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches :

<b>Horaires des essais libres – 2 tours :</b>	14 Sept. 2019 de 8 h 00 à 9 h 00
<b>Horaires des essais chronométrés – 4 tours :</b>	14 Sept. 2019 de 10 h 00 à 11 h 00
<b>Horaires de la course :</b>	
- <b>Manche 1 / 7 tours :</b>	14 Sept. 2019 de 14 h 00 à 15 h 00
- <b>Parade camions décorés et 2 CV :</b>	14 Sept. 2019 à 15 h 00
- <b>Manche 2 / 7 tours :</b>	14 Sept. 2019 de 16 h 30 à 17 h 30
- <b>Warm Up / 2 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 08 h 00 à 09 h 00
- <b>Manche 3 / 7 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 09 h 00 à 10 h 00
- <b>Manche 4 / 7 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 11 h 00 à 12 h 00
- <b>Manche bonus / 7 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 15 h 00 à 15 h 30
- <b>Parade camions décorés et 2 CV :</b>	15 Sept. 2019 à 15 h 30
- <b>½ Finale / 7 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 16 h 00 à 16 h 45
- <b>Finale A / 9 tours :</b>	15 Sept. 2019 de 17 h 15 à 18 h 00
- <b>Fin du meeting :</b>	15 Sept. 2019 à 20 h 30

## 7.2. BRIEFING

Le briefing des pilotes aura lieu le **Samedi 14 Septembre 2019 à 9 h 30 au chapiteau.**

## 7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

A l'arrivée de la course, tous les camions et les voitures sont, dès le baisser du drapeau, sous le régime du parc fermé (situé derrière les sanitaires.) Le directeur de course et/ou le collègue des commissaires sportifs pourront placer en parc fermé les camions de leur choix. Les camions restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement provisoire.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2. PRIX EN ESPECES

**Pour les pilotes classés :**

A chaque course, le montant des prix distribué est réparti de la façon suivante :

- Camion Léger : 150€
- Camion Cross et Super Cross : 150€

En cas de double monte, le deuxième pilote percevra 100€.

**Pour les pilotes non classés :**

Figurant sur la liste des autorisés à prendre part à la course et après présentation du véhicule au Commissaire Technique Délégué, le montant des prix distribués est réparti de la façon suivante :

- Camion Léger : 80€
- Camion Cross et Super Cross : 80€

### 10.3. COUPES

Des récompenses seront distribuées à tous les pilotes classés. Des produits régionaux seront remis au trois premiers de chaque catégorie. Récompenses prévues pour les commissaires.

### 10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau le **Dimanche 15 Septembre 2019 à partir de 19 h 30.**

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **7 postes + 2 postes bis**  
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 9 Kg par poste et 2 de 6 Kg entre les postes  
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : **25**

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation  oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges  oui

## ARTICLE 12. DIVERS

### 12.1 PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera ouvert à partir du Vendredi 13 Septembre 2019 à 08 h 00.

Il sera distribué cinq bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote-accès piste-, 4 pour son assistance de couleur différente). Ces bracelets permettront l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être accrochés. En cas de contrôle toute personne sans bracelet se verra payer le prix de l'entrée sur le champ.

Chaque concurrent devra prévoir :

- 1 bâche de sol 5x4m ;
- rallonges électriques aux normes NFC15-100. – 1 pour les groupes électrogènes, (le parc concurrent dispose de branchement électrique)
- Extincteur visible de 6kg pour le véhicule de course et 1 extincteur de 6 kg pour la structure visible.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses) et leurs déchets.

Les quads et mini motos sont formellement interdits sur le paddock à l'exception de ceux de l'organisation.

Une aire de stationnement est réservée à proximité immédiate du parc concurrent pour les camping-cars ou assimilés qui ne servent pas au couchage du pilote et de son assistance.

L'infrastructure d'un concurrent sera de 20 m de long sur 10 m de large (soit 200 m<sup>2</sup>) et aura droit à 50 m<sup>2</sup> par camion de course supplémentaire.

Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur s'il y a et/ou amarré solidement au sol. Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.

### **12.2. SERVICES DU PARC**

Vente de pains frais et viennoiserie le Samedi et Dimanche Matin. (Boulangier local, tarifs normaux)  
Buvettes - Café - Sandwichs Froids et Chauds – Glaces – repas  
Douches – WC – Nettoyeur haute pression

### **12.3. VILLAGE D'AYDIE**

Aydie est un petit village de 145 habitants situé au cœur des coteaux du vignoble Madiranais dans les Pyrénées Atlantiques aux confins du Gers et des Hautes Pyrénées.

### **12.4. SERVICES DE PROXIMITE**

Hôtel - Restaurant - Bar - Tabac : le Relais d'Aydie à 300 m du circuit  
Pharmacie - Docteur – Pain - Librairie - Alimentation – restaurant : Viella à 4 km du circuit.  
Station-service : 40 Aire sur Adour à 23 km ---- 32 Riscle à 15 km --- 65 Maubourguet à 18 km

### **CAMPINGS - HOTELS – GITES :**

#### **- Gites Ruraux :**

- Mrs AUBERT à Aydie tel 05.59.04.01.24
- Mr CAUNILLE à Aydie
- Mrs LABAT et BOJOLI à Arrosès (64), tel 05.59.68.16.08
- Mr & DUBOURDIEU à Crouseilles (64), tel 05.59.68.16.15
- Mr OULIE à Aurions (64) tel 05.59.04.02.32
- Mr FOSSET à Mont-Disse (64) tél 06.07.81.45.08

#### **- Chambres d'hôtes : Le Pressoir (chambres d'hôtes) à Aydie tél 06.62.24.69.84**

#### **- Chalets en Vic Bilh – 64330 CASTETPUGON – Tél. 05.59.04.01.06 / Fax.05.59.04.03.24 / 05.59.04.92.27 Site <http://vicbilh.free.fr>**

Au Castérot à Corbères Abères (64) au 05.59.11.20.64

- Camping municipal – 65000 Madiran Tél : 06.33.03.29.44 -
- Camping la SOLANILLIA « lahout » à LELIN LAPUJOLLE Tél. 05.62.69.64.09 [www.campinglasolanillia.com](http://www.campinglasolanillia.com)
- Camping Caravaning les Ombrages de l'Adour - Rue Gravière - 40800 Aire/Adour - Tél. 05.58.71.75.10
- Camping Moulin de Bellegarde 64350 Lespielle Tél : 06.70.25.08.76
- Hôtel chez Minvielle – 32400 Ségos - Tél. 05.62.09.40.90
- Hôtel Château de projan 32400 Projan Tél : 05 62 09 46 21
- AIRECO 2 hôtels\*\*+1 économique - RN 124 - Rte de bdx - 40270 Cazères/Adour - Tél. 05.58.71.71.54
- Hôtel le Pont d'Arcole - Rte d'Aquitaine - 32400 Riscle - Tél. 05.62.69.71.40 / Fax. 05.62.69.84.36
- Hôtel le Prieuré - 4 rue de l'église – 65700 Madiran – Tél 07.86.82.08.98
- Hôtel Larrieu-Latapy – 6 route de Simacourbe – 64350 Lalongue – Tél 05.59.68.14.02
- Office de tourisme à LEMBEYE – Tél. 05 59 68 28 78 site : [tourisme-vicbilh@orange.fr](mailto:tourisme-vicbilh@orange.fr)

## **ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)**

**Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.**

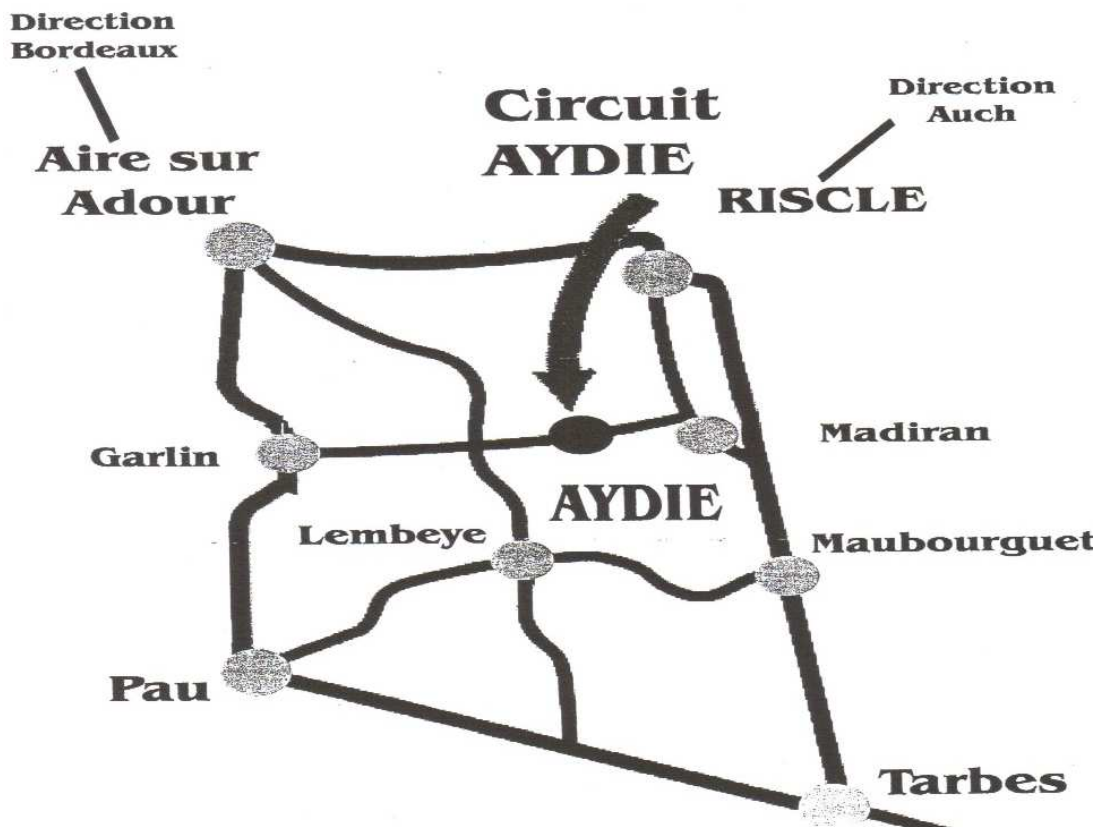
**Horaires détaillés de l'épreuve.**

**Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.**

**Dossier de sécurité.**

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

12.5. PLAN D'ACCES AU CIRCUIT



**Coordonnées GPS :** Circuit Lat./Long WGS84 Position n°43°34'10.01" W 000°07'26.6" altitude 215 m // entrée du circuit WGS84 N43°33'59.3" W 000°07'43.8" 257 m



## ARTICLE 13. DIVERS

### EPREUVE DE DOUBLURE : 2<sup>ème</sup> 2 CV CROSS d'Aydie

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de 2 CV CROSS, comptant pour la Coupe de France de 2 CV CROSS.

Les articles non repris dans ce règlement sont identiques aux articles de l'épreuve principale.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1 . OFFICIELS

Directeur de Course adjoint 2 CV

Joël DORADOUX

### 1.2 HORAIRES

<b>Vérifications administratives et techniques :</b>	13 Septembre 2019 de 17 h 30 à 19 h 30 14 septembre 2019 de 08 h 00 à 09 h 00 Au local technique
<b>Briefing général obligatoire :</b>	14 septembre 2019 à 09 h 45
<b>Horaires des essais libres : 3 tours</b>	14 septembre 2019 de 10 h 15 à 11 h 00
<b>Horaires des essais chronos : 3 tours</b>	14 Septembre 2019 de 11 h 30 à 12 h 30
<b>Horaires de la course :</b>	
<b>Manche 1 qualificative : 10 tours</b>	14 Septembre 2019 de 15 h 00 à 16 h 30
<b>Quarts de finales : 15 tours</b>	14 Septembre 2019 de 17 h 30 à 18 h 30
<b>Warm up 1 seul passage : 2 tours</b>	15 septembre 2019 de 08 h 00 à 09 h 00
<b>Manche 2 qualificative : 10 tours</b>	15 septembre 2019 de 10 h 00 à 11 h 00
<b>Demi-finale : 15 tours</b>	15 Septembre 2019 de 14 h 15 à 15 h 00
<b>Consolante : 8 tours</b>	15 Septembre 2019 de 15 h 30 à 16 h 00
<b>Finale : 20 tours</b>	15 Septembre 2019 de 16 h 45 à 17 h 15
<b>Affichage des résultats provisoires :</b>	15 septembre 2019 à 07 h 30 au panneau d'affichage

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**A.S.A ARMAGNAC BIGORRE**

**CIRCUIT PAUL ARMAGNAC**

**BP 24 - 32110 NOGARO**

**Tél 05.62.09.02.49 / Email [cbergerot@circuit-nogaro.com](mailto:cbergerot@circuit-nogaro.com)**

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée **au 09 Septembre 2019 à minuit.**

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **60 € avec la publicité facultative de l'organisateur,**
- **120 € sans la publicité facultative de l'organisateur (X2)**

### 3.2. EQUIPAGES

Les titres de participation sont admis dans les catégories approuvées par la FFSA.

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Chaque pilote, âgé d'au moins 16 ans, devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence pilote \*régionale terre\* ou d'un titre de participation (TPRT).

## ARTICLE 4. VOITURES et EQUIPEMENTS

### 4.1 Voitures admises :

2 CV cross

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1. ESSAIS

#### 7.1.1. Essais libres

Samedi 14 Septembre 2019 de 08 h 45 à 09 h 30

#### 7.1.2. Essais chronométrés :

Samedi 14 Septembre 2019 de 11 h 30 à 12 h 30.

### 7.3. COURSE

Samedi 14 Septembre 2019 :  
Manche 1 en 10 tours de 15 h 00 à 16 h 30  
Quart de finale en 15 tours de 17 h 30 à 18 h 30

Dimanche 15 Septembre 2019 :  
Warm up 1 seul passage en 2 tours de 08 h 00 à 09 h 00  
Manche 2 en 10 tours de 10 h 00 à 11 h 00.  
Demi-Finale en 15 tours de 14 h 15 à 15 h 00  
Consolante en 8 tours de 15 h 30 à 16 h 00  
Finale en 20 tours de 16 h 45 à 17 h 15

Affichage des résultats provisoires : 17 h 30 au panneau d'affichage

### 7.10. VARIANTE de PARCOURS (Tour Alternatif)

Le circuit d'Aydie possède une variante du parcours principal (tour alternatif)

#### 7.10.1 OBLIGATION D'EMPRUNTER LA VARIANTE DE PARCOURS

Lors de toutes les courses la variante de parcours doit être empruntée  
Une fois par le pilote qui choisira librement le tour dans lequel il l'empruntera.

## ARTICLE 12. PRIX

La remise des prix sera conforme à la réglementation générale 2CV CROSS.

La remise des prix aura lieu le dimanche 15 septembre 2019 à 19 h 30 sous le chapiteau.